

2023

# DOSSIER DE PRESSE

LES SAUVETEURS EN MER



© Loïc Jonqueur



© Maxime Huriez



Lagoutte - MYOP

SNSM - Les Sauveteurs en Mer | Association Loi 1901 - reconnue d'utilité publique par décret du 30 avril 1970  
Siège social : 8 cité d'Antin, 75009 Paris  
Site : [www.snsm.org](http://www.snsm.org)

CONTACT PRESSE : Claire Berthelot | [claire.berthelot@snsm.org](mailto:claire.berthelot@snsm.org) | +33 (0)1 56 02 63 68 / +33 (0)6 59 73 20 57

# TABLE DES MATIÈRES

<b>I.L'ASSOCIATION DES SAUVETEURS EN MER.....</b>	<b>3</b>
1.Plus de 150 ans d'histoire .....	3
2.Les missions de la SNSM.....	4
3.Les enjeux de l'association .....	5
4.Les budgets et le financement .....	6
<b>II.L'ORGANISATION DU SAUVETAGE EN MER .....</b>	<b>7</b>
1.Les sauveteurs embarqués au large.....	7
2.Les nageurs sauveteurs sur le littoral.....	8
3.La mise en œuvre du sauvetage.....	9
4.L'implantation des structures de sauvetage.....	11
5.La flotte.....	13
6.Les équipements.....	15
<b>III.LA FORMATION DES SAUVETEURS.....</b>	<b>17</b>
1.La formation, un enjeu prioritaire pour la SNSM .....	17
2.Le parcours de formation .....	18
3.Les structures de formation .....	19
4.Un plan de formation à horizon 2025.....	20
<b>IV.LA PRÉVENTION AUPRÈS DU GRAND PUBLIC.....</b>	<b>21</b>
1.Prévenir les risques et sensibiliser .....	21
2.Les dispositifs prévisionnels de secours .....	21
3.Les recommandations des Sauveteurs en Mer.....	22
4.Les Journées nationales des Sauveteurs en Mer .....	22
5.Les outils de sensibilisation et de prévention.....	22
<b>V.COMMENT SOUTENIR LA SNSM ?.....</b>	<b>23</b>
1.Faire un don aux Sauveteurs en Mer.....	23
2.Faire un legs.....	23
3.Acheter solidaire grâce à la boutique des Sauveteurs en Mer .....	23
<b>LES CHIFFRES CLÉS .....</b>	<b>24</b>

# I. L'ASSOCIATION DES SAUVETEURS EN MER

## I.1 PLUS DE 150 ANS D'HISTOIRE

Jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, le sauvetage en mer était souvent une réalité à l'issue tragique, marquée par le manque de moyens techniques, humains et financiers. Son fonctionnement manquait d'une organisation efficace pouvant couvrir l'ensemble du littoral français.

Avec l'accroissement de la pratique des bains de mer, de nombreuses sociétés de sauvetage se sont formées, puis succédées dès 1820. En 1833, l'émotion internationale déclenchée par le [nauffrage de l'Amphitrite](#) favorise la construction du **premier véritable canot de sauvetage**.

Une prise de conscience sur la nécessité d'unifier ces organismes de sauvetage s'est rapidement fait sentir. Il faudra attendre le 2 février 1861 pour que le ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, **Eugène Rouher**, initie une commission mixte pour « *rechercher les mesures les plus propres à assurer sur le littoral un service complet de sauvetage* ». Cette commission propose la création d'une société privée afin d'unifier les sociétés de sauvetage existantes. **En 1865, la Société centrale de sauvetage des naufragés (SCSN), présidée par l'amiral Charles Rigault de Genouilly, est née.**

**En 1873, Henri Nadault de Buffon fonde une société de secours mutuelle pour les familles des sauveteurs, nommée Hospitaliers sauveteurs bretons (HSB).** Malgré leurs petits moyens, les HSB, très proches des habitants, suscitent un fort capital sympathie et leur souvenir en Bretagne reste prégnant aujourd'hui encore. Déjà à cette époque, les deux sociétés subsistent grâce aux dons et aux legs.

En 1889, le **commandant Coigneraï** préside la société des HSB et amplifie son activité de sauvetage en mer. Des boîtes de secours et des bouées sont placées sur les plages, qu'elle fait surveiller par de vieux pêcheurs. Le nombre d'embarcations et de postes de secours est en hausse.

À la sortie de la Seconde Guerre mondiale, tout est à reconstruire. En 1949, les HSB développent la formation des sauveteurs et constituent des équipes de secouristes. En 1958, **Paul Renault**, alors président, décide d'adapter les moyens du sauvetage et du secourisme des HSB aux impératifs des temps modernes. Il favorise l'arrivée des vedettes rapides, des canots pneumatiques et des canots légers à moteur.

Parallèlement, les métiers de la mer reprennent de l'essor et les loisirs nautiques s'amplifient. La **Société centrale de sauvetage des naufragés (SCSN)** et les **Hospitaliers sauveteurs bretons (HSB)**, dont les objectifs sont similaires, ne peuvent plus répondre efficacement aux besoins sur l'ensemble du littoral français. Il devient indispensable de **réunir ces deux structures**.

**En 1967**, à la demande des pouvoirs publics, une nouvelle société voit le jour, sous le nom provisoire de **Société nationale pour la sauvegarde de la vie humaine et le sauvetage des naufragés en mer et sur les côtes**, qui prendra, quelques mois plus tard, la dénomination de SNSM : **Société nationale de sauvetage en mer**. **L'amiral Amman** est le premier président de la toute nouvelle SNSM.

Créée sous la forme d'une association loi 1901, elle a pour vocation de secourir bénévolement et gratuitement les vies humaines en danger en mer et sur les côtes françaises, y compris dans les territoires d'Outre-mer.

**La SNSM est reconnue d'utilité publique par décret le 30 avril 1970.**

En 2017, année du cinquantenaire de l'association, le Premier ministre a attribué au sauvetage en mer le **label Grande cause nationale** et a institué les premières **Journées nationales des Sauveteurs en Mer**. Celles-ci ont lieu chaque année le dernier week-end de juin. Elles permettent de développer la notoriété de l'association, faire passer des messages de prévention en amont de la saison estivale, collecter de nouvelles ressources et fédérer les bénévoles autour d'un événement annuel national.

## 1.2 LES MISSIONS DE LA SNSM

La SNSM a pour vocation de secourir toute personne en danger en mer et sur les côtes, en France métropolitaine et Outre-mer. Elle est la seule structure qui dispose des compétences et qualifications nécessaires pour intervenir conjointement depuis la plage jusqu'au large.

Elle s'appuie sur 9 000 bénévoles, au service du secours en mer. En 2022, au travers de 12 208 interventions, les sauveteurs embarqués et les nageurs sauveteurs de la SNSM ont pris en charge plus de 32 000 personnes, du secours jusqu'au soin, en passant par la recherche d'enfants égarés sur les plages.

### **SAUVER, FORMER, PRÉVENIR sont les trois missions principales de la SNSM.**



#### **SAUVER DES VIES**

La SNSM intervient de la plage jusqu'au large :

- **Le sauvetage au large** est assuré par les sauveteurs embarqués ;
- **La surveillance des plages et les missions de sécurité civile** sont réalisées par les nageurs sauveteurs.



#### **FORMER POUR SAUVER**

900 formateurs bénévoles forment les sauveteurs au Pôle national de formation (PNF) à Saint-Nazaire et dans les 32 centres de formation et d'intervention (CFI) basés partout en France.

Au sein des stations de sauvetage, la formation est placée sous la responsabilité du patron de l'embarcation et s'opère tant par compagnonnage auprès des anciens que par les responsables pédagogiques et formateurs du PNF et des stations avoisinantes.

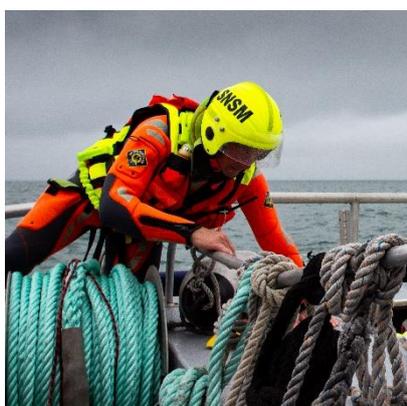


#### **PRÉVENIR LES RISQUES ET SENSIBILISER**

Faire de la prévention auprès du grand public sur les risques en mer et l'informer sur les mesures de bon sens à adopter font partie intégrante des missions de la SNSM.

Cet engagement se traduit par des interventions directes auprès de l'ensemble des usagers de la mer et par la diffusion régulière de supports de prévention.

Les Sauveteurs en Mer effectuent également des dispositifs prévisionnels de secours (cf. IV.2 - Les dispositifs prévisionnels de secours p. 21).



© Antoine Dreit - © Pascal Sotin - © Maxime Huriez

### **I.3 LES ENJEUX DE L'ASSOCIATION**

En 2020, le Conseil d'administration de la SNSM a lancé un projet baptisé Cap 2030. Cette démarche s'inscrit dans la continuité de Cap 2010, qui était centré sur la modernisation des équipements techniques, l'information de l'association et la mise en place de la formation des bénévoles.

Si la SNSM a gagné en efficacité et en professionnalisme, l'objectif pour 2030 est d'impliquer les bénévoles dans le développement de l'association tout en poursuivant le travail engagé sur la modernisation des équipements collectifs et individuels et sur la formation.

#### **La sécurité des bénévoles et la pérennité de leur engagement**

Historiquement, les Sauveteurs en Mer étaient, pour une grande part, des retraités issus de professions maritimes, portant principalement secours aux pêcheurs en difficulté en mer. Aujourd'hui, la SNSM voit s'engager des **bénévoles plus jeunes, majoritairement actifs et provenant de tous les horizons socio-professionnels**.

Les bénéficiaires de leurs interventions sont désormais essentiellement des plaisanciers, des pratiquants d'activités nautiques et des estivants, qui, par millions, fréquentent chaque été le littoral et les plages.

Dans le même temps, l'association est confrontée à des **enjeux importants concernant la sécurité des sauveteurs et la pérennité du modèle bénévole** : formation des sauveteurs, évolution des équipements de sécurité, renforcement du soutien des structures locales bénévoles, modernisation et renouvellement de la flotte de sauvetage.



© Pierre Paoli

#### **Une modernisation nécessaire**

Pour répondre à ces défis, la SNSM a évolué dans son organisation et ses pratiques :

- Les sauveteurs sont désormais dotés d'**équipements individuels de sécurité** encore plus modernes et performants ;
- Une **nouvelle flotte de sauvetage**, avec la mise à l'eau des premières têtes de série d'une gamme de bateaux, qui répond aux exigences de sécurité et d'efficacité des sauveteurs pour demain, est en train de voir le jour (cf. II.5 - La flotte p.13) ;  
La SNSM doit disposer d'une flotte de sauvetage moderne et parfaitement entretenue. Sa quarantaine de navires hauturiers doit notamment être remplacée. Ce sont au total 140 unités qui devront être renouvelées dans les dix prochaines années. De la même façon, les infrastructures (abris des canots, centres de formation, stations de sauvetage) doivent être modernisées ;
- L'organisation du soutien technique de la flotte a été repensée, avec la mise en place d'un système de suivi informatisé. Les **référentiels et les parcours de formation ont été structurés**. Les qualifications internes dispensées par la SNSM sont désormais homologuées et reconnues comme des formations professionnelles ;
- La **mobilisation du public**, qui bénéficie de ce service gratuit de secours aux personnes, assuré par des bénévoles, doit être renforcée. La SNSM a besoin du soutien de tous pour pérenniser son modèle bénévole et continuer à accomplir une mission de qualité au service du public.

## La collecte

Le budget de la SNSM repose, à près de 60 %, sur la collecte auprès des particuliers et des mécènes. Faire un don à la SNSM, c'est participer à l'acquisition et à l'entretien de la flotte de sauvetage et des infrastructures, à la formation des sauveteurs ou encore à l'achat de leurs équipements et matériels.

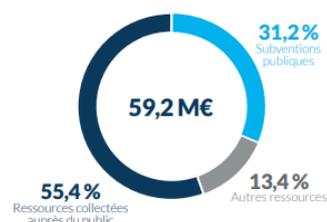
## 1.4 LES BUDGETS ET LE FINANCEMENT (chiffres 2021)

### Les ressources financières

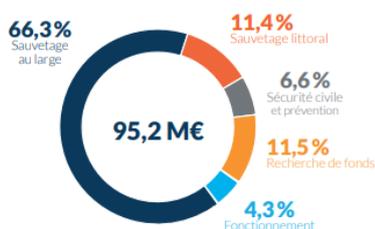
69 % des ressources proviennent de fonds privés (56 % de dons, legs et mécénats et 13 % de prestations diverses (remorquages, dispositifs prévisionnels de secours, dispersions de cendres, etc.).

Les 31 % restants émanent des subventions publiques.

Ressources financières  
(hors valorisation du bénévolat,  
dons en nature inclus)



Emplois des ressources  
(valorisation du bénévolat incluse)  
84,3 % pour les missions sociales



### Les dépenses de fonctionnement

En 2021, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 95,2 millions d'euros et prennent en compte les missions sociales, les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement.

Les dépenses affectées aux missions sociales représentent 70 % du total des dépenses, 84 % en intégrant la valorisation de l'engagement bénévole.

### Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 10,5 millions d'euros. 80 % ont été consacrés à la flotte de sauvetage, 5 % aux infrastructures et 15 % autres (véhicules, équipements etc.).

Dans les années à venir, le renouvellement de la flotte de sauvetage va nécessiter d'importantes dépenses d'investissement.

10,5 M€  
d'investissements



© Dominique Martel - Domimage - © Pierre Paoli - © Damien Langlet

## II. L'ORGANISATION DU SAUVETAGE EN MER

Les sauveteurs bénévoles ont réalisé, en 2021, près de 1,1 million d'heures de bénévolat. Une valorisation évaluée à 49,5 millions d'euros, dont 17,6 millions d'euros représentant la disponibilité des sauveteurs embarqués (24 heures sur 24 et 365 jours par an).

### II.1 LES SAUVETEURS EMBARQUÉS AU LARGE

Les sauveteurs embarqués de la SNSM sont le premier maillon de la chaîne de secours des personnes se trouvant en situation de naufrage réel ou potentiel. Leur réactivité, leur savoir-faire, leur connaissance très fine des zones de navigation, leurs équipements et leurs compétences en gestion des opérations de sauvetage sont primordiaux pour qu'ils puissent mener à bien leurs missions.

Répartis dans 208 stations de sauvetage (permanentes et saisonnières) le long du littoral en métropole et Outre-mer, les sauveteurs embarqués appareillent sur alerte des CROSS – centres opérationnels de surveillance et de sauvetage – en moins de 20 minutes, 24 heures sur 24 et 365 jours par an, par tous les temps.

Ils interviennent jusqu'à 20 milles de la côte (soit environ 37 kilomètres), voire au-delà à la demande expresse des CROSS. À bord, chaque membre de l'équipage a sa spécialité :

- **Le patron** : nommé par le président de la SNSM, il est le chef d'orchestre des opérations de secours en mer ;
- **Le radio navigateur** : il est en charge de tous les aspects liés aux télécommunications ;
- **Le mécanicien** : il est responsable de l'entretien technique des moyens ;
- **Le nageur de bord** : il est le premier équipier qui se met à l'eau lors des interventions qui le nécessitent ;
- **Le canotier** : il participe à toutes les manœuvres et actions de secours, sur le pont ou dans la mise en œuvre des équipements du bord.



© SNSM Cap d'Agde - © Damien Langlet

#### Comment devenir sauveteur embarqué ?

Il faut s'adresser au président de la station la plus proche de son domicile, qui ne doit être située qu'à quelques kilomètres de la structure afin de pouvoir embarquer rapidement en cas d'alerte. L'âge requis pour intégrer un équipage de la SNSM est de 18 ans minimum et au maximum de 66 ans.

#### **CHIFFRES CLÉS 2022**

- 5 100 bénévoles dédiés au sauvetage au large (opérationnels, formateurs, cadres, etc.) ;
- 4 742 interventions en mer ;
- 9 756 personnes secourues ;
- 4 055 flotteurs impliqués ;
- 5 623 exercices ;
- 1 h 43 de durée d'intervention en moyenne ;
- 20 % d'interventions de nuit.

50 ans de moyenne d'âge

9 ans : durée moyenne d'engagement à la SNSM

## II.2 LES NAGEURS SAUVETEURS SUR LE LITTORAL

Les nageurs sauveteurs assurent la surveillance de la baignade et prodiguent des soins sur les plages. Face à l'augmentation du nombre d'estivants sur les plages et à la multiplication des loisirs nautiques en bord de mer, les nageurs sauveteurs jouent un rôle clé dans la prévention et l'amélioration de la sécurité. Ils contribuent à diminuer le nombre d'accidents sur le littoral français.

**La SNSM forme grâce à ses formateurs bénévoles les nageurs sauveteurs qui sont ensuite mis à la disposition des municipalités pour surveiller les plages pendant la saison estivale.**

En effet, ce sont les maires qui sont responsables de la sécurité de leurs plages dans la zone des 300 mètres à partir du littoral. Les nageurs sauveteurs sont alors rétribués par la municipalité qui les engage.

Pendant l'année, les nageurs sauveteurs sont des bénévoles rattachés à leur centre de formation et d'intervention, avec lequel ils accomplissent notamment des missions de sécurité civile dans le cadre de manifestations publiques, en mer ou à terre. (cf. IV.2 - Les dispositifs prévisionnels de secours p.21)

Chaque membre du poste de secours a sa spécialité :

- **Le chef de poste** : il est en charge de la coordination complète du poste de secours – planning et gestion des équipes, sécurité de la plage surveillée, supervision de l'entretien du matériel, pilotage des opérations de secours, etc. ;
- **Le chef de poste adjoint** : il supplée le chef de poste dans l'ensemble de ses fonctions et le remplace pendant ses jours de repos ;
- **Le sauveteur qualifié** : il intervient auprès de toute personne en danger en mer, soigne les estivants sur les plages et mène également des actions de prévention auprès des usagers de la mer.



© Maxime Huriez

### Comment devenir nageur sauveteur ?

Les sélections ont lieu en septembre et la formation de septembre à juin, pour une prise de poste dès juillet et août. 300 heures de formation sont nécessaires pour devenir nageur sauveteur. Il faut s'adresser au centre de formation et d'intervention (CFI) le plus proche de son domicile.

#### **CHIFFRES CLÉS 2022**

- 3 500 bénévoles dédiés au sauvetage sur le littoral (opérationnels, formateurs, cadres, etc.) ;
- 1 323 sauveteurs présents sur les plages ;
- 2 334 interventions depuis les postes de secours sur les plages ;
- 5 132 interventions de sécurité civile ;
- 17 036 personnes prises en charge l'été sur les plages ;
- 5 740 personnes prises en charge lors des DPS ;
- 235 postes de secours sur les plages ;
- 139 collectivités territoriales impliquées.

24 ans de moyenne d'âge

4 ans : durée moyenne d'engagement à la SNSM

## II.3 LA MISE EN ŒUVRE DU SAUVETAGE

### Le sauvetage en mer

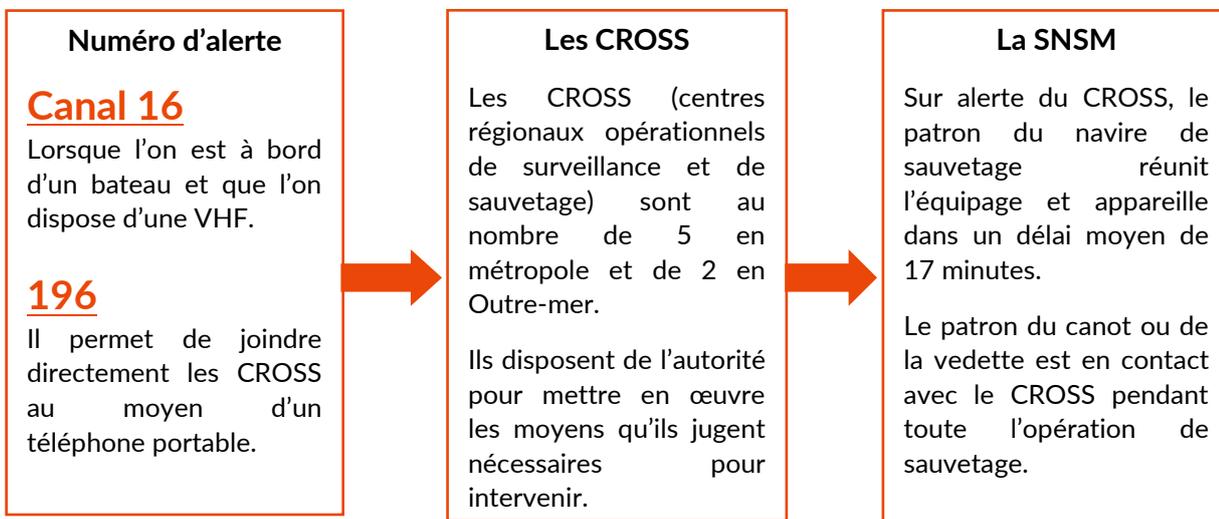
Le sauvetage de la vie humaine en mer est obligatoire et gratuit. Il s'impose à quiconque est en mesure de porter secours, dans les limites de sa propre sécurité.

L'organisation du sauvetage en mer repose sur deux éléments :

- La veille permanente des alertes, leur traitement et la planification des opérations de secours ;
- L'activation et la coordination des unités déployées sur le terrain qui concourent à l'exécution de ces opérations.

L'assistance aux biens donne lieu à un défraiement des frais matériels engagés par les sauveteurs. Le barème proposé dépend du moyen engagé par la SNSM, de la taille de celui qui est assisté et du temps d'intervention de l'équipage.

Les Sauveteurs en Mer de la SNSM sont le premier maillon de la chaîne des secours en mer. Ils accomplissent plus de 50 % des interventions au large, coordonnées par les CROSS.



Les sauveteurs évaluent l'état des personnes secourues, leur prodiguent les premiers soins et ramènent les blessés et naufragés à terre, où d'autres organismes les prennent en charge et les évacuent.

### Quels sont les motifs d'intervention ?

Les **avaries** sont la première cause des interventions en mer (50 %), qu'il s'agisse d'avarie moteur, électriques, de barre, d'hélices engagées, de voies d'eau ou encore de ruptures de mouillage. Suivent les **échouements**, souvent liés à une méconnaissance du secteur géographique (12 %). Ces motifs d'intervention, matériels en premier lieu, peuvent mener à une mise en danger des usagers. La SNSM y est donc particulièrement vigilante pour la sécurité de tous en mer.



© Marcus Vrignon

## Le sauvetage sur le littoral

En complément du sauvetage en mer, la SNSM **forme, équipe et affecte chaque année près de 1500 nageurs sauveteurs**, qui arment 35 % des postes de secours sur les plages, sous la responsabilité des maires des communes du littoral. De juin à septembre, les Sauveteurs en Mer de la SNSM **assurent la sécurité des vacanciers sur un tiers des plages françaises, surveillées** depuis les postes de secours lors de la saison estivale.

### Numéro d'alerte

**112** depuis la plage

Il permet de joindre les secours pour déclencher une intervention sur le littoral.

**Baigneurs, pratiquants de sports nautiques** (stand up paddle, kitesurf, kayak, scooter des mers, ski nautique, etc.), mais également **plaisanciers** se trouvant dans la bande des 300 mètres : les usagers de la mer sont nombreux. Les Sauveteurs en Mer opèrent durant tout l'été sur des situations de **noyades et d'accidents et en amont pour les éviter**.

Sur la plage, les interventions sont variées : **malaises, coups de chaud, blessures, piqûres de vives, recherches d'enfants perdus sur la plage, etc.**



© Maxime Huriez

Pour profiter sans risque de la plage, les zones de baignade sont surveillées et les sauveteurs ont un rôle de prévention auprès des vacanciers.

### La nouvelle signalétique sur les plages depuis l'été 2022

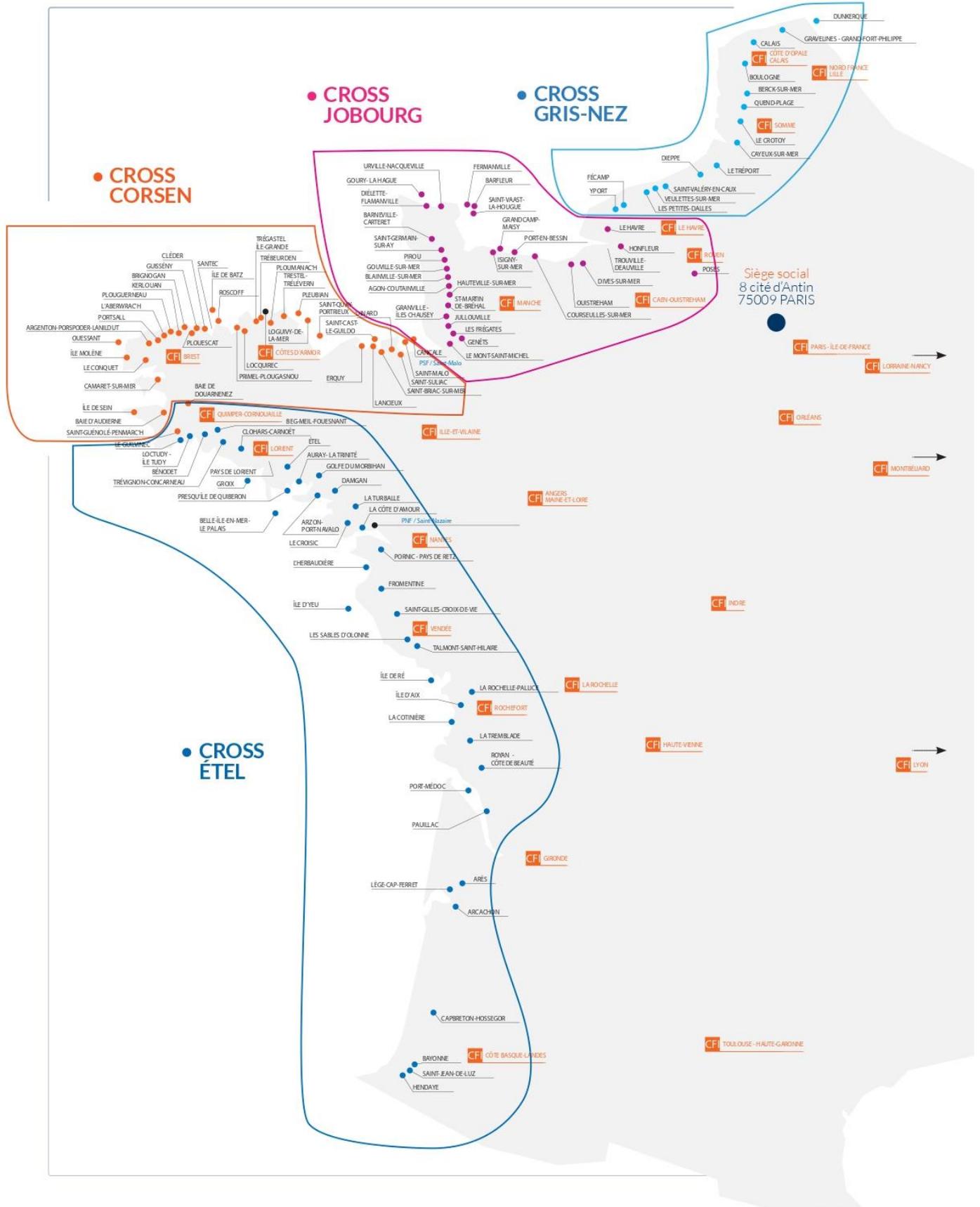
Le décret n° 2022-105 du 31 janvier 2022 relatif au matériel de signalisation utilisé pour les baignades surveillées à la plage a fait évoluer et harmoniser la signalétique sur le littoral afin d'être en accord avec les **normes internationales**.

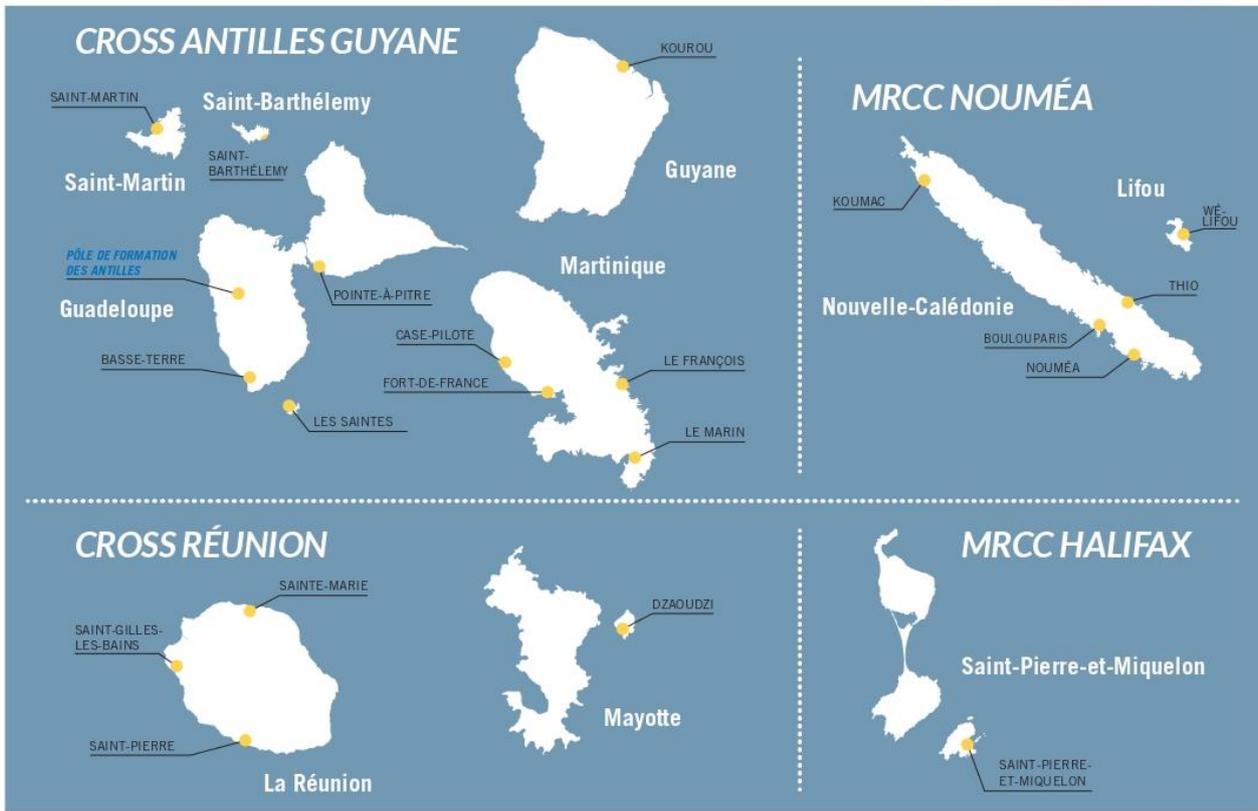
Désormais, les drapeaux relatifs aux conditions de baignade sont de **forme rectangulaire** et ne peuvent porter aucun symbole ni inscription. Le mât du drapeau doit permettre de rendre visibles les signaux en tout point de la zone de baignade. **La zone de baignade surveillée est désormais délimitée par des drapeaux bicolores jaune et rouge**. Décret dans son intégralité à consulter sur : <https://bit.ly/3vfl9wd>

### Vigilance accrue pour les loisirs nautiques et les grandes marées

- **La pratique des loisirs et sports nautiques** : depuis quelque temps, les interventions des Sauveteurs en Mer auprès des adeptes de loisirs nautiques tendent à se multiplier. La pratique de la planche à voile, du kayak, du kitesurf, du stand up paddle, du Jet-Ski®, du wingfoil et autres nouveaux engins nautiques se développe de plus en plus auprès des adeptes. Cette situation engendre une mobilisation accrue des sauveteurs, qui ont affaire à des sportifs pas toujours aguerris ni prudents. Les Sauveteurs en Mer appellent donc à la plus grande vigilance en mer, pour profiter au mieux de ces activités sans danger.
- **Les grandes marées** attirent chaque année de nombreux promeneurs, des pêcheurs à pied et des photographes, qui, faute d'informations, se mettent parfois en danger sans s'en rendre compte. Les Sauveteurs en Mer réalisent tous les ans une centaine d'interventions afin de retrouver et récupérer des personnes isolées par les marées. Pour que ce moment sur l'estran se déroule en toute sécurité, soyez vigilants, équipez-vous et renseignez-vous sur les marées !

## II.4 L'IMPLANTATION DES STRUCTURES DE SAUVETAGE





NB : les représentations ne sont pas à l'échelle.

## II.5 LA FLOTTE

La SNSM est à la tête d'une flotte de **781 embarcations, du canot tous temps au scooter des mers**. 339 sont destinées au sauvetage en mer et 442 à la formation, à la surveillance des plages et aux sécurités nautiques.

L'acquisition et l'entretien de la flotte représentent un **fort investissement chaque année**, qui s'accroît avec l'actuelle nécessité de renouveler les navires hauturiers. **Avec un âge moyen de 19 ans** et plus de 20 types d'embarcations différentes, la flotte de la SNSM est vieillissante et hétérogène, impliquant des frais importants de construction, de maintenance et de formation. **Plus de 140 navires seront à remplacer d'ici dix ans**.

La SNSM a donc initié, en 2014, un plan d'envergure de renouvellement des navires : **le programme Nouvelle Flotte**. Ce programme a été conçu en intégrant le retour d'expérience d'un groupe de travail, majoritairement composé de sauveteurs de la SNSM, et l'analyse pointue de l'accidentologie et des zones géographiques d'utilisation en mer.

Pour co-construire cette nouvelle flotte, la SNSM a fait appel à un **maître d'œuvre : le Chantier Naval Couch**, basé à Gujan-Maestras (Gironde). Après les étapes d'études, de construction des premiers navires tête de série puis d'essais à la mer, le programme entre dans sa phase d'industrialisation et de production série avec les premières unités qui sortent du chantier. Les Sauveteurs en Mer sont formés progressivement à la prise en main de ces nouveaux navires. La tête de série du plus grand des modèles de navires hauturiers a déjà été affectée à la station de sauvetage de L'Herbaudière, à Noirmoutier (Vendée).

### La flotte actuelle



© SNSM

### La nouvelle flotte



© SNSM - Couch - Barreau Neumann - Identité visuelle Philippe Starck

### Cette nouvelle gamme de navires répond à plusieurs objectifs :

- Faire face au vieillissement des bateaux actuels ;
- Homogénéiser la flotte mise en œuvre pour les sauvetages effectués depuis la plage jusqu'au large et ainsi optimiser la formation et la maintenance ;
- Améliorer la sécurité des sauveteurs ;
- S'adapter aux nouvelles pratiques des usagers du littoral et répondre aux enjeux écologiques.

Structurée autour de deux catégories de navires, la nouvelle flotte de la SNSM permet ainsi une couverture d'intervention de sauvetage **depuis la plage jusqu'au large** : des **navires hauturiers** aptes à intervenir de façon performante et sûre par gros temps jusqu'à 50 milles nautiques (environ 92 kilomètres), et des **navires côtiers**, plus légers, destinés à porter secours de façon très réactive et à grande vitesse, de préférence dans la bande des 10 milles nautiques (environ 18 kilomètres).

### Une nouvelle livrée

Le **créateur Philippe Starck** a accepté de mettre gracieusement ses compétences au service des Sauveteurs en Mer en proposant une nouvelle livrée pour tous les navires de la gamme. **Moderne, distinctive et intemporelle, cette nouvelle identité a pour buts de rendre les navires de la SNSM plus visibles en mer, et d'asseoir une image forte et reconnaissable de l'association.** Autre avantage important : les couleurs choisies induiront une réduction des charges d'entretien.



### De nouvelles caractéristiques liées à la technologie et au sauvetage

- **Une gamme de navires standardisés avec options proposées** : pour répondre à la diversité des zones et des conditions d'intervention, les nouveaux navires prennent en compte, dès leur conception, la capacité d'intégration d'un certain nombre d'options. L'éventail va d'options majeures (matériaux de coque en composite ou aluminium, système de propulsion avec ligne d'arbre ou hydrojet) à des options d'installations ou d'équipements complémentaires (groupe électrogène, caméra infrarouge, panneaux solaires, etc.).
- **Un système innovant de récupération des naufragés** : les navires hauturiers sont dotés d'un système de récupération avec une écope à l'arrière pour une manœuvre rapide et sécurisée lors du recueil des naufragés. Cet équipement présente de nombreux avantages lors d'une intervention : une plage arrière mieux adaptée pour les plongeurs, une meilleure visibilité pour le barreur, un impact de roulis limité, etc.
- **Une architecture de navire connectée** : un système de communication intégré fait transiter les services et données via VHF en 4G, MF/HF ou via satellite. Un véritable navire en réseau effaçant la frontière actuelle entre terre et mer, et facilitant les échanges avec le CROSS et les autres acteurs présents sur zone.
- **L'intégration d'outils modernes de recherche en mer** : l'utilisation de drones marins ou de caméras thermiques, par exemple, a été prévue dans la conception du navire afin de faciliter les recherches et conduites en mer, anticipant les évolutions technologiques à venir.



© Stéphane Lagoutte - MYOP

**Le Pôle de soutien de la flotte (PSF), à Saint-Malo, a été inauguré en 2017. Il a pour objectifs le soutien technique aux stations pour l'entretien et la réparation de leurs embarcations, le soutien logistique ainsi que l'apport d'expertise technique. À Palavas-les-Flots, la SNSM dispose également d'un point d'appui prépositionné pour des opérations d'expertise, d'intervention, de maintenance et de soutien aux stations de la zone Méditerranée.**

## II.6 LES ÉQUIPEMENTS

La protection des sauveteurs, tant individuelle que collective, est au centre des préoccupations de la SNSM, qui a à cœur de tout mettre en œuvre pour la sécurité des sauveteurs lors des interventions de sauvetage et, plus largement, des usagers de la mer. C'est la raison pour laquelle elle modernise régulièrement ses matériels et équipements pour **s'adapter aux nouvelles pratiques des usagers du littoral**.



© SNSM Antibes

### **Sauveteur embarqué**

Le (ou la) sauveteur embarqué qui exerce sur les embarcations de sauvetage, porte un ensemble de mer constitué d'une veste et d'une salopette **ou d'une combinaison sèche**, un **gilet de sauvetage**, un **casque**, des **bottes** et des **gants**.

Son équipement peut-être complété par une **longe** afin d'assurer sa sécurité sur le pont, d'une **VHF** (radio) et d'un **flasheur** pour la visibilité de nuit.



© Laurence Dunmore

### **Nageur sauveteur**

Le (ou la) nageur sauveteur qui surveille les plages l'été et opère en mer, dans la bande des 300 mètres, est équipé d'un **rescue tube** (une bouée spécifique au sauvetage), d'une **VHF**, de **palmes**, d'une **montre** et d'un **sifflet** qu'il porte autour du cou.

Dans l'eau, il est en **maillot de bain complété d'un lycra** ou en **combinaison Néoprène®**.



© Patrick Lopez

### **Sauveteur nageur de bord**

Le (ou la) sauveteur nageur de bord est le premier à se mettre à l'eau lorsque les conditions ne permettent pas aux navires de sauvetage de s'approcher au plus près des requérants.

**Combinaison Néoprène®, gilet de sauvetage, casque, palmes, gants** et **chaussures** lui sont indispensables.

La Fondation Total, mécène de la SNSM depuis quinze ans, contribue à la sécurité des sauveteurs et des usagers de la mer. Plus de 25 millions d'euros d'équipements et de formations ont ainsi été financés par ce partenaire, avec notamment :

- 4 500 équipements individuels de sauveteurs ;
- 2 000 ensembles de mer dernière génération et 1 800 paires de bottes de sécurité ;
- Le développement et l'achat de 3 700 balises individuelles de localisation ;
- La dotation de défibrillateurs semi-automatiques pour les moyens de sauvetage côtiers et hauturiers.

D'ici 2025, la Fondation Total participera au financement des équipements de protection individuels et collectifs, avec une nouvelle génération de tenues sèches.

## Gants, bottes, vestes, salopettes de mer, longes, balises de localisation : les nouveaux équipements et tenues ergonomiques



© SNSM / Marck & Balsan

Après un travail de refonte de trois ans, les sauveteurs embarqués sont désormais équipés de **nouvelles vestes et salopettes de mer, plus ergonomiques, plus confortables et adaptées aux conditions d'intervention actuelles**. De l'étude des besoins à la fabrication, la conception de ces nouvelles tenues a été minutieuse, respectant au mieux les attentes des sauveteurs.

Enquêtes, sondages, cahier des charges précis, tests de prototypes pendant plusieurs mois... Cyril Grimal, le patron de la station SNSM de Cavalaire-sur-Mer, impliqué dans le projet, détaille le process : « *Ces tests nous ont permis de mettre en avant nos besoins, ce que l'on aimait et ce que l'on n'aimait pas dans l'existant. Nous avons organisé des tests en conditions réelles, avec un panel de sauveteurs, hommes et femmes, de toutes tailles et justifiant d'expériences diverses, en mer, de jour et de nuit.* »

Plus d'informations : <https://bit.ly/les-nouvelles-tenues-des-sauveteurs-en-mer>



© Plastimo / Baptiste Leglatin

Les gants, les bottes, mais également la longe, équipements indispensables pour tout sauveteur, ont été repensés. Dix-huit mois de développement auront été nécessaires pour cette **nouvelle longe, plus intuitive et apportant davantage de sécurité**. Avec le même schéma que les tenues, la SNSM a mis au point et testé le dispositif avant d'équiper les sauveteurs embarqués, qui doivent l'utiliser dès que les conditions de mer sont dégradées et lorsqu'il leur est nécessaire de quitter la timonerie. S'attacher à la ligne de vie est une priorité.

Ses atouts : composée de deux brins, elle offre au sauveteur la possibilité de passer facilement d'un point d'attache à un autre tout en étant sécurisé. Les brins portent une surpiqûre rétro réfléchissante pour garantir une visibilité de nuit.



© SNSM / Syrlinks

Autre nouvel équipement : le **dispositif individuel de localisation (DIL)**.

Jusqu' alors, les Sauveteurs en Mer n'étaient pas équipés de balise individuelle de localisation. La SNSM a donc décidé de concevoir un produit performant, répondant aux normes les plus avancées. Adaptée à un usage professionnel, cette nouvelle balise 100 % française a pour objectif **d'assurer un niveau de sécurité maximum aux bénévoles**, en cas de chute à la mer.

Pensé pour s'intégrer facilement dans les gilets de sauvetage autogonflants des sauveteurs, le DIL se déclenche automatiquement en cas de chute à la mer. Un signal s'affiche alors sur la VHF présente à bord du navire, celles des bateaux situés aux alentours, ainsi que le CROSS (centre régional opérationnel de sauvetage et de surveillance).

### **ZOOM sur le sac médical étanche**



© SNSM

Chaque bateau de sauvetage est équipé d'un **sac médical étanche**. Il permet d'optimiser la prise en charge de victimes, notamment lorsque le site n'est pas accessible en bateau. La partie principale du sac est conçue pour embarquer une bouteille d'oxygène (5 litres maximum) et comporte 6 poches destinées à recevoir du matériel médical.

Ces poches sont facilement identifiables grâce à un système de couleurs correspondant aux différents types de soins : ventilation, hémorragie, etc. Il dispose de 2 compartiments sur la partie supérieure, pour un accès très rapide au matériel de première nécessité.

### III. LA FORMATION DES SAUVETEURS

#### III.1 LA FORMATION, UN ENJEU PRIORITAIRE POUR LA SNSM

Depuis toujours, la formation des Sauveteurs en Mer repose sur le compagnonnage, grâce aux anciens qui transmettent leur expérience et savoir-faire en matière de navigation et de sauvetage. Mais, pour répondre à l'évolution du profil des sauveteurs – de moins en moins issus des professions maritimes –, à celle des pratiques de loisirs nautiques et aux exigences d'un environnement plus judiciairisé, la SNSM a créé une direction nationale de la formation et inauguré un Pôle national de formation en 2011. Depuis, l'association a structuré des parcours de formation, mis au point des référentiels de formation rigoureux et professionnels, formé ses formateurs et développé son offre de stages.



© Patrick Lopez

Cette évolution est progressive, mais volontariste. Elle s'inscrit en complément du compagnonnage et des entraînements, qui sont essentiels pour que les sauveteurs acquièrent les compétences et l'expérience nécessaires pour accomplir leur mission depuis la plage jusqu'au large.

En complément des exercices et formations dans les **208 stations de sauvetage**, les sauveteurs sont formés au **Pôle national de formation (PNF)**, basé à Saint-Nazaire, et dans les **32 centres de formation et d'intervention (CFI)** répartis sur tout le territoire métropolitain.

Les nageurs sauveteurs surveillant les plages lors de la saison estivale réalisent leur cursus de formation tout au long de l'année scolaire (les soirs, les week-ends et durant les vacances scolaires). Ils peuvent ainsi se former en parallèle de leur activité principale (études supérieures pour beaucoup). Ils sont rattachés au centre de formation et d'intervention le plus proche de chez eux, puis affectés sur les plages pour la saison estivale.

*L'enjeu : que les Sauveteurs en Mer disposent des compétences indispensables en matière de navigation, de sauvetage et de secourisme afin d'exercer leurs missions dans les meilleures conditions d'efficacité et de sécurité pour tous.*

#### Les formations de la SNSM sont reconnues par l'État

*En 2018, la SNSM a été agréée organisme de formation professionnelle. 80 % des formations qu'elle délivre sont donc reconnues par l'État : premiers secours, surveillance des plages, plongée sous-marine et formation des formateurs. Fin 2021, le ministère de la Mer a homologué le parcours de formation des équipages de la SNSM en l'inscrivant au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), reconnaissant ainsi les formations comme des formations professionnelles. Grâce à cette reconnaissance, les Sauveteurs en Mer, tous bénévoles, ont la possibilité de participer aux formations sur leur temps de travail, avec accord de leur employeur.*



©Loïc Joncqueur - ©Maxime Huriez - © Pierre Paoli - © Pierre Mouty

### III.2 LE PARCOURS DE FORMATION

La transmission des expertises en matière de navigation, de sauvetage et de secourisme, comme la mise à jour constante des connaissances, sont capitales.

#### Les sauveteurs embarqués = sauvetage au large

Les formations sont dispensées dans les stations et au cours de stages au Pôle national de formation. Elles s'articulent autour de grands domaines de compétences :

- **Qualifications maritimes** : navigation, communication...
- **Opérations de recherche et sauvetage** : recherche, plongée opérationnelle, secours à naufragés, lutte contre l'incendie, survie...
- **Maintenance et logistique** : maintien en conditions opérationnelles des moyens de sauvetage...
- **Management et connaissances générales** : gestion des équipes, gestion du stress...

#### Les nageurs sauveteurs = sauvetage littoral

Pour exercer une activité de surveillance des baignades, la réglementation impose la validation de deux diplômes :

- **BNSSA** : Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique
- **PSE1** : Premiers secours en équipe de niveau 1

La SNSM exige un complément de diplômes pour ses nageurs sauveteurs :

- **PSE2** : Premiers secours en équipe de niveau 2
- Permis côtier
- **CRR** : Certificat restreint de radiotéléphoniste
- **SSA littoral mention pilotage** : Surveillance et sauvetage aquatique sur le littoral



© SNSM Cavalaire

Outre les tronc communs de formation, des stages complémentaires sont proposés sur des thématiques spécifiques : sauvetage côtes dangereuses, pilotage de marine jet, etc.

Pour répondre à un besoin croissant et faciliter l'accès aux formations, la SNSM déploie, depuis 2021, de **nouveaux soutiens locaux de formation** sur chaque façade maritime.

Rattachés au Pôle national de formation, ces formateurs, également sauveteurs, se consacrent à la formation des équipiers, assurent le suivi des qualifications, tout en prenant en considération **les demandes et attentes du terrain, dans un véritable plan de gestion des parcours de formation et des compétences bénévoles.**



© SNSM CFI Brest

### III.3 LES STRUCTURES DE FORMATION

#### Le Pôle national de formation (PNF)

Le Pôle national de formation de Saint-Nazaire est situé sur l'estuaire de la Loire. Il a l'avantage d'offrir de nombreux sites propices aux formations aquatiques, combinées aux formations théoriques. Il est abrité dans un bâtiment de 1 600 m<sup>2</sup>, qui comprend des salles de cours, un hangar, des vestiaires, et dispose d'un espace aménagé dans une alvéole de la base sous-marine du port.

Afin d'optimiser les temps de formation, le PNF bénéficie d'une **flotte complète** composée de 3 vedettes, 5 semi-rigides, 4 bateaux pneumatiques et 3 scooters des mers. Il dispose également d'une plateforme de **simulation de navigation et de conduite des opérations**, modernisée en 2019.



© Didier Moreau

#### **Un nouveau pôle en construction à Saint-Nazaire**

Toujours basé à Saint-Nazaire, le nouveau site a pour ambition de créer un véritable pôle d'expertise combinant formation et R&D, permettant de former les bénévoles et de concevoir les équipements de demain.

Dans un espace de 4 000 m<sup>2</sup>, cette nouvelle structure disposera des équipements et compétences suivants :

- **Centre de formation pour faciliter l'organisation des formations** : salles de cours, centre de simulation, studio vidéo et sessions de e-learning, vestiaires et équipements en soutien des formations réalisées en milieu naturel.
- **Expertise pour concevoir les équipements opérationnels et rédiger les référentiels de formation** : lieu de travail collaboratif accueillant des bénévoles, experts et partenaires mobilisés dans la conception des équipements et la formalisation des référentiels de formation et prévention.
- **Administratif pour accueillir les directions de la formation, des achats et R&D de la SNSM tout en étant au service des bénévoles.**
- **Soutien aux opérations pour maintenir en conditions opérationnelles les moyens de sauvetage du pôle** : espaces et outillages indispensables au stockage et à la maintenance des embarcations, véhicules et équipements, afin d'apporter les moyens nécessaires à la conduite des formations et opérations.

#### Les centres de formation et d'intervention (CFI)



© Marianne Cossin

Les 32 centres de formation et d'intervention (CFI) de la SNSM ont pour vocation première de former les nageurs sauveteurs qui surveillent les baignades lors de la saison estivale. L'instruction théorique et pratique réalisée permet ainsi l'obtention des diplômes nationaux réglementaires pour prendre en charge la surveillance des baignades publiques et les compléments maritimes jugés indispensables par la SNSM pour que les sauveteurs puissent exercer leur mission sur les plages.

Présents sur le littoral mais également à l'intérieur des terres (Paris, Lyon, Toulouse, Nancy, Orléans, etc.), les CFI dispensent aussi aux sauveteurs embarqués de leurs départements de proximité, et parfois au grand public, les formations pour lesquelles ils sont agréés.

Toute l'année, les CFI réalisent, en complément de la formation à la surveillance des plages, des dispositifs prévisionnels de secours (DPS) afin d'assurer la sécurité lors de manifestations publiques (cf. IV.2 - Les dispositifs prévisionnels de secours p.21).

### III.4 UN PLAN DE FORMATION À HORIZON 2025

Face à l'évolution du profil des sauveteurs, conjuguée à un accroissement des exigences réglementaires, la SNSM a lancé, depuis 2018, le déploiement d'un plan de formation ambitieux.

2018 : renforcement des équipes de la direction de la formation ;

2019 : mise en ligne d'une plateforme d'enseignement à distance (e-learning) ;

2020 : réaménagement des formations des équipiers embarqués et recrutement de soutiens locaux de formation, déployés sur chaque façade maritime.

**Le plan de formation 2021-2025 a été révisé pour tenir compte de la feuille de route Cap 2030.**

Ainsi, à horizon 2025 :

- 100 % des sauveteurs nageurs et plongeurs de bord seront qualifiés ;
- 90 % des sauveteurs embarqués (contre 70 % aujourd'hui) disposeront des qualifications aux premiers secours ;
- 70 % à 80 % des patrons seront formés à la navigation opérationnelle et aux opérations de recherche et de sauvetage de personnes ;
- Au moins 50 % des sauveteurs auront suivi une formation aux techniques individuelles de survie et à la lutte contre l'incendie.

*L'ambition : garantir la sécurité et l'efficacité de la mission et couvrir l'ensemble des besoins en formation.*



© Dominique Feron - Ulterior Portus

#### CHIFFRES CLÉS 2022

- 1 Pôle national de formation (Saint-Nazaire) ;
- 32 centres de formation et d'intervention ;
- 900 formateurs bénévoles ;
- 426 000 heures de formation accomplies ;
- 5 623 exercices réalisés dans les stations de sauvetage ;
- 12 167 formations délivrées ;
- 442 embarcations dédiées à la formation, surveillance des plages et sécurités nautiques.



© CFI Calais

## IV. LA PRÉVENTION AUPRÈS DU GRAND PUBLIC

### IV.1 PRÉVENIR LES RISQUES ET SENSIBILISER

Vacanciers, plaisanciers, pêcheurs, pratiquants d'activités nautiques, résidents... Nombreux sont ceux qui fréquentent la mer et le littoral. Même si beaucoup pensent qu'ils n'auront jamais à faire appel aux Sauveteurs en Mer, ils sont pourtant **plus de 30 000 à être pris en charge chaque année**, depuis la plage jusqu'au large, par les 9 000 bénévoles de la SNSM.

Convaincus que bon nombre d'accidents pourraient être évités et que la **responsabilisation passe par des actions d'information et de sensibilisation**, les Sauveteurs en Mer diffusent régulièrement des messages de prévention et de bonnes pratiques afin que chacun profite de la mer en toute sécurité.

En effet, les accidents – et d'autant plus lors de la saison estivale – sont en grande majorité dus à une **méconnaissance des bons gestes à adopter en mer et sur le littoral**. Démonstrations de sauvetage, ateliers découverte du sauvetage en mer dans les écoles, visites de courtoisie, etc. **La SNSM multiplie les actions de sensibilisation** auprès des usagers de la mer.



© Maxime Huriez

### IV.2 LES DISPOSITIFS PRÉVISIONNELS DE SECOURS

En parallèle du sauvetage en mer et de la surveillance des plages, les Sauveteurs en Mer sont également mobilisés pour des **dispositifs prévisionnels de secours (DPS)** et assurent des **missions de sécurité civile**, dans le cadre de manifestations publiques, à terre (événements sportifs, concerts, matchs de football...) ou en mer (départs de courses nautiques...), au service des populations.

En effet, agréée de sécurité civile, la SNSM est la seule organisation qui possède les compétences et les qualifications nécessaires pour intervenir conjointement de la plage jusqu'au large. Elle détient tous les agréments nationaux de sécurité civile (A-B-C-D) relatifs à son activité opérationnelle :

- Agrément A : secours aux personnes et sauvetage aquatique ;
- Agrément B : actions de soutien et d'accompagnement des populations victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ;
- Agrément C : encadrement des bénévoles dans le cadre des actions de soutien aux populations ;
- Agrément D : points d'alerte et de premiers secours, dispositif prévisionnel de secours de petite à grande envergures, sécurité de la pratique des activités aquatiques.

**Covid-19** : la SNSM a été fortement mobilisée pendant la pandémie de Covid-19 et a répondu présente aux sollicitations des préfets, SAMU, EPHAD, et, plus largement, du personnel soignant et des plus fragiles, pour diverses missions : renfort dans les centres médicaux et hospitaliers, livraison de médicaments et de nourriture, transport sanitaire île-continent, accompagnement de malades en TGV médicalisés, renfort dans les centrales d'appels, aide au dépistage et à la vaccination, etc.



### IV.3 LES RECOMMANDATIONS DES SAUVETEURS EN MER

- Prendre en considération ses capacités physiques et **ne pas se surestimer** !
- **Se renseigner sur les conditions météo**, les courants, les marées, la couleur du drapeau, etc.

#### À la plage :

- **Se baigner** dans les zones surveillées ;
- **Se protéger du soleil pour éviter les insulations** ;
- **Surveiller ses enfants**.

#### En mer :

- **Vérifier et marquer son matériel** avec ses coordonnées avant de prendre la mer ;
- **Prévenir un proche** de son départ en mer, et éviter de partir seul ;
- S'équiper correctement et **disposer d'un moyen d'alerte et/ou de localisation** ;
- **Le gilet de sauvetage est indispensable** en toute circonstance !

#### LES NUMÉROS D'ALERTE

**196** : il permet de joindre les CROSS au moyen d'un téléphone (ou Canal 16 de la VHF) pour une urgence en mer.

**112** : il permet de joindre les secours pour une intervention sur la plage et/ou dans la zone de baignade

### IV.4 LES JOURNÉES NATIONALES DES SAUVETEURS EN MER

Les Journées nationales des Sauveteurs en Mer, instituées il y a huit ans par le Premier ministre, ont lieu **chaque dernier week-end du mois de juin** en France métropolitaine et Outre-mer, sur les plages et dans les structures locales.

Il s'agit d'un événement national, durant lequel **toutes les entités de la SNSM ouvrent leurs portes et organisent des manifestations** : démonstrations de sauvetage, formations, visites de bateaux, ateliers de prévention, ventes de produits dérivés... C'est une occasion de rencontres entre les bénévoles et le grand public pour présenter la SNSM, ses activités et son modèle économique, et mais également pour valoriser l'engagement permanent des bénévoles. Elles ont également pour objectif de sensibiliser les usagers de la mer aux **bonnes pratiques** et aux **gestes de premiers secours en amont du lancement de la saison estivale**.

### IV.5 LES OUTILS DE SENSIBILISATION ET PRÉVENTION

#### LE BRACELET DE PLAGE,

##### pour retrouver rapidement les enfants sur la plage

Afin de rassurer les familles et de protéger davantage les enfants sur les plages, les Sauveteurs en Mer distribuent **gratuitement**, et



© Maxime Huriez

depuis plus de trente ans, des bracelets d'identification durant l'été.

Les parents peuvent ainsi inscrire leur numéro de téléphone. Ils sont accompagnés de conseils pour la baignade, l'utilisation des engins de plage et la recherche des enfants perdus.

En 2022, 287 000 bracelets de plage ont été distribués dans les postes de secours par les sauveteurs. *Ils sont mis à disposition dans les postes de secours.*

#### LE DISPOSITIF GRAINES DE SAUVETEURS,

##### pour sensibiliser les plus jeunes

Afin de sensibiliser dès le plus jeune âge, la SNSM a développé le site Internet *Graines de sauveteurs*, en partenariat avec la MAIF.

Le dispositif propose des **contenus préventifs et ludiques** sur la baignade en mer, les plaisirs à la plage et la pratique des sports nautiques.

**Podcasts**, quiz, fiches conseils, vidéos ludiques et contenus pédagogiques sont à disposition de toute la famille, ainsi que des enseignants sur [www.grainesdesauveteurs.com](http://www.grainesdesauveteurs.com).



**Pour retrouver tous les conseils liés à la baignade, à la navigation et aux loisirs nautiques,**

**rendez-vous sur : <https://bit.ly/conseils-prevention>**

## V. COMMENT SOUTENIR LA SNSM ?

### V.1 FAIRE UN DON AUX SAUVETEURS EN MER

La SNSM est une association reconnue d'utilité publique, financée à près de 70 % par des ressources privées. Faire un don à la SNSM, c'est participer à l'acquisition et à l'entretien de la flotte de sauvetage et des infrastructures, à la formation des sauveteurs ou encore à l'achat de leurs équipements pour les interventions.

#### CHIFFRES CLÉS

69 % de ressources privées

31 % de subventions publiques

212 000 donateurs

Le don des particuliers est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % de son montant, dans la limite de 20 % du revenu imposable. **Après réduction fiscale, donner 90 € revient ainsi à seulement 31 €, soit 2,58 € par mois.**

De même, une entreprise peut faire un don à la SNSM et/ou convenir d'un **partenariat** (mécénat financier, produit-partage, don en nature, arrondis de caisse, etc.). Le don donne droit à une réduction d'impôt égale à 60 % de son montant, pris en compte dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires annuel hors taxes.

***Pour faire un don, rendez-vous sur [don.snsm.org](https://don.snsm.org)***



© SNSM Bandol - © SNSM Cavalaire - © Romain Le Cossec - © Maxence Le Stunff - © Pascal Sotin

### V.2 FAIRE UN LEGS

En tant qu'association reconnue d'utilité publique, la SNSM est **habilitée à recevoir des legs, qu'il s'agisse de biens immobiliers ou mobiliers**. Le legs permet de transmettre par testament tout ou partie de ses biens à l'association, après le décès du testataire ou celui de son conjoint survivant. Il est exonéré de droit de mutation, ce qui permet de **voir les sommes transmises être pleinement utilisées en faveur des missions de prévention, de formation et de sauvetage**. Il est possible d'organiser sa succession de son vivant tout en préservant la part réservataire de ses héritiers directs qui, ne peuvent être déshérités.

### V.3 ACHETER SOLIDAIRE GRÂCE À LA BOUTIQUE DES SAUVETEURS EN MER

La SNSM propose la vente de **produits dérivés via sa boutique en ligne**. Ainsi, chacun peut **soutenir les Sauveteurs en Mer en achetant solidaire**. On y retrouve des **collections été et hiver** renouvelées chaque année, avec une gamme variée de produits : des vêtements et de la bagagerie, en passant par les jouets et livres pour enfants, les produits liés aux premiers secours et à la navigation. Il y en a pour tous les goûts et tous les budgets.

***Pour acheter un produit sur la boutique en ligne, rendez-vous sur [laboutique.snsm.org](https://laboutique.snsm.org)***



## VI. LES CHIFFRES CLÉS

*La SNSM est une association à but non lucratif, reconnue d'utilité publique et Grande cause nationale en 2017. Elle a pour missions principales le sauvetage en mer et la surveillance des plages.*

*Elle s'appuie sur 9 000 bénévoles, qui œuvrent à partir de 208 stations de sauvetage sur tout le territoire français (métropole et Outre-mer), 32 centres de formation et d'intervention et 235 postes de secours sur les plages. La SNSM s'appuie aussi sur le Pôle national de formation (PNF) basé à Saint-Nazaire et deux ateliers d'entretien situés à Saint-Malo et Palavas-les-Flots.*

*Elle est financée à 56 % par des ressources privées issues de la générosité du public et des entreprises, à 31 % par les subventions publiques (Etat et collectivités territoriales), le restant correspondant à des missions de services (Dispositifs prévisionnels de secours, remorquages, dispersions de cendres...).*

<b>Nombre de bénévoles dont :</b>	<b>9 000</b>
- Dédiés au sauvetage au large	5 100
- Dédiés au sauvetage littoral	3 500
- Bénévoles fonctionnels et occasionnels	400
<b>Nombre de salariés</b>	<b>119</b>
<b>Nombre de stations</b>	<b>208</b>
<b>Nombre de centres de formation et d'intervention (CFI)</b>	<b>32</b>
<b>Nombre de postes de secours en plage</b>	<b>235</b>
<b>Nombre d'embarcations, dont :</b>	<b>781</b>
- Dédiées au sauvetage en mer	339
- Dédiées à la formation, la surveillance des plages et aux sécurités nautiques	442
<b>Nombre de personnes prises en charge, dont :</b>	<b>32 551</b>
- Personnes secourues	14 081
- Personnes soignées	18 058
- Enfants égarés et retrouvés	393
<b>Nombre d'interventions</b>	<b>12 208</b>
<b>Durée moyenne d'une intervention en mer</b>	<b>1 h 43</b>
<b>Interventions de nuit</b>	<b>20 %</b>

*Chiffres 2022*

Association des Sauveteurs en Mer - SNSM. Association loi 1901 – Reconnue d'utilité publique par décret du 30 avril 1970  
Siège social : 8 Cité d'Antin, 75009 Paris – [www.snsnm.org](http://www.snsnm.org)



**CONTACT PRESSE** | Claire Berthelot | [claire.berthelot@snsnm.org](mailto:claire.berthelot@snsnm.org) | +33 (0)1 56 02 63 68 | +33 (0)6 59 73 20 57